

REGULARISATION de la location d'un immeuble à Domenjod servant d'école  
communale

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je vous demande d'approuver la location verbale de l'immeuble de M. RAMAS-SAMY Michel pour servir d'école communale à Domenjod, à compter du 1er Août 1960.

Le loyer mensuel de l'immeuble est fixé à ..... 12.500 F  
\*\*\*\*\*

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
H. Denis Le 9 Février 1961  
P. le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: P. Bolotte.